



TREMBLEMENT DE TERRE DES 16 et 17 juin 2023

INFORMATION – DOMMAGES CONSTATÉS SUR UN BIEN

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Adresse et désignation du bâtiment endommagé :

Préciser s'il agit de :

- une maison individuelle un bâtiment isolé
 un bien collectif un entrepôt
 autre :

Description sommaire des dégâts apparents :

Photos annexées :

- oui non

Devis ou justificatifs de facture si disponibles :

- oui non

SIGNATURE

Déclaration d'assurance faite :

- oui non

Le présent document est établi pour la constitution d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle par la ville de Saint-Rogatien auprès de la Préfecture de Charente-Maritime.

La victime doit établir sans délai, en parallèle, une déclaration de sinistre auprès de son assureur.